



# PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Basse-Terre, le 20 avril 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'adoption d'animaux en refuge est à nouveau autorisée

L'adoption de chiens et de chats est à nouveau possible dans les refuges, sur rendez-vous et avec attestations.

Le ministre de l'Intérieur a répondu favorablement à l'appel de la Société protectrice des animaux (SPA) et des associations dont les refuges sont sous tension depuis le début de la crise sanitaire.

En Guadeloupe, la SPA du Papillon aux Abymes propose à l'adoption 41 chiens et 36 chats, essentiellement de jeunes animaux.

Le candidat à l'adoption doit respecter des règles strictes :

- choisir l'animal sur la page Facebook de la SPA du Papillon : <https://www.facebook.com/LaSPA971/>
- prendre un rendez-vous précis à la SPA, qui émet une attestation dématérialisée, avec horaire de rendez-vous,
- se déplacer seul, muni de l'attestation fournie par le refuge et son attestation de déplacement dérogatoire pour "motif familial impérieux".

Toutes les sources scientifiques, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en tête, concordent : le COVID-19 n'atteint pas les animaux de compagnie, et ils ne sont pas impliqués dans la propagation de cette épidémie.

#### Contact presse :

Fabienne Barthelemy - cheffe du pôle protection des animaux à la DAAF

[fabienne.barthelemy@agriculture.gouv.fr](mailto:fabienne.barthelemy@agriculture.gouv.fr)

Didier-Laurent Aubert - Chargé de communication : 06 90 75 28 88

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)



[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)



[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)



[www.instagram.com/prefet971](https://www.instagram.com/prefet971)